

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2008

DÉLIBÉRATION N° 2008/14

APPROBATION DU PROJET DE S.D.A.G.E., DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE LANCEMENT DE LA PHASE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

Décide :

- De soumettre à la consultation du public le projet de SDAGE, les documents d'accompagnement ainsi que l'évaluation environnementale après prise en compte des remarques exprimés en séance notamment :
 - Faire apparaître, pour le statut des masses d'eau Rivière de l'Est et Rivière Langevin aval, la mention « A préciser » dans le projet de SDAGE, ainsi que pour l'objectif d'état de la rivière Langevin aval,
 - Réaliser une étude en 2009 sur le classement de ces 2 cours d'eau ainsi que sur les possibilités de rétablissement de la continuité écologique rivière Langevin et du coût de ce rétablissement,
- De demander au secrétariat technique d'organiser une séance de présentation/échange du SDAGE pour les nouveaux membres du Comité de bassin qui le souhaitent.

Saint-Denis, le 22 OCT. 2008

Le Président du Comité de bassin Réunion

Éric FRUTEAU

